**H.IV.2 : Le projet d'une Europe politique depuis le Congrès de La Haye en 1948. (pp332-363)**

**Plan chronologique.**

**Intro :**

**Les origines du « paneuropéanisme »** Le comte Richard Coudenhove-Kalergi lance en 1922, l’idée d’une « Union Paneuropéenne » qui pour lui est la seule solution face aux dangers d’une guerre en Europe et à l’émergence de l’Union soviétique. Très vite, le mouvement prend de l’ampleur et organise à Vienne **le 1er Congrès Pan-européen** auquel assistent plus de 2 000 personnalités européennes. La crise de 1929, l’arrivée au pouvoir d’Hitler puis la guerre mettent fin aux espoirs d’une Europe unie mais la fin du conflit en 1945 permet au comte Coudenhove-Kalergi de relancer son projet.

Avec d’autres grandes figures de ces années d’après-guerre, Richard Coudenhove-Kalergi apparaît comme un des pères de l’Europe unie dans un contexte international qui favorise les rapprochements des états d’Europe de l’ouest. Ce mouvement de rapprochement interétatique n’est propre à l’Europe. Inspirées de l’ONU, plusieurs organisations de coopération régionale apparaissent des 1945 (la ligue arabe en 1945, Organisation des Etats Américains en 1948).

Le projet d’une Europe politique s’inscrit donc dans un contexte d’affaiblissement des Etats-Nations, de menaces internationales et d’une nécessaire coopération économique entre des Etats ravagés par la 2de GM

**Quelles ont été les étapes de la construction, toujours en cours, d’une Europe politique ?**

Nous verrons que la construction européenne est un processus lent marqué par des phases de progrès de la gouvernance communautaire mais souvent interrompu par des périodes de forte remise en cause des finalités de cette union interétatique.
3 grandes périodes peuvent être mises en évidence :

 - Les prémices du rapprochement (1945-1957)

 - de l’association économique à l’union politique (1957-1992)

 - Une union en proie au doute (1992-2014)

1. **De 1945 à 1957, les premières étapes de la construction européenne.**
2. L’importance du contexte de la Guerre Froide. (1945-1949)
	1. **S’unir pour la paix et contre le danger communiste.**

**Le contexte : L’Europe en 1945.**

**Vidéo : Churchill à Fulton, 5 mars 1946.**

Comme le dit Churchill dans son discours à Fulton (Hill), « Un rideau de fer s’est abattu sur le continent » européen. Il sépare les Européens en deux. D’un côté le monde occidental de l’autre  « la sphère soviétique ». Face à cette nouvelle organisation internationale, les Européens de l’ouest doit s’unir.

**Doc.1 p 336** : Winston Churchill évoque les « Etats-Unis d’Europe ».

 Q1 : Quel élément apparaît comme indispensable à toute construction de l’unité européenne selon Churchill ?

 Q2 : Quels seraient les bénéfices de cette unité pour les nations d’Europe ?

R1 : Pour Churchill, le préalable à toute construction d’une unité européenne est le redressement Franco-Allemand et le rapprochement de ces deux nations. La difficulté de ce rapprochement provient des séquelles des 3 conflits (1870, 1914, 1939) qui ont profondément marqué les deux peuples. Cependant, l’effondrement allemand peut permettre une « reconstitution de la famille européenne » sur les bases d’une amitié franco-allemande.

R2 : Pour Churchill, la Construction de l’unité européenne va permettre une amélioration des conditions de vie, mais serait surtout le gage « d’un avenir glorieux ». L’Europe détruite peut par l’union retrouver sa grandeur. Enfin, le projet européen est soutenu par les Américains, « Le Président Truman avait exprimé son intérêt et sa sympathie pour ce grand projet ». Le rapprochement des Etats ouest-européen bénéficie donc du soutien américain, qui apparaît comme un protecteur face à la menace soviétique.

Le climat de Guerre froide explique donc en partie, le souhait de nombreux dirigeants ouest-européens de mettre en place des partenariats interétatiques.

**Doc. 4p 337 : Les résolutions du congrès de l’Europe » de La Haye (7 mai 1948)**

**Q : Analysez le texte et mettez en évidence les intentions des représentants européens réunis à La Haye.**

Le « congrès de l’Europe » du 7 mai 1948 apparaît comme une étape fondamentale pour la construction européenne. Il réunit près de 800 personnalités du monde politique et de la société civile sous la présidence de Winston Churchill. Au terme des échanges, le congrès dans sa déclaration finale, élabore un programme qui doit conduire à la création d’une organisation européenne :

 - création « d’une union économique et politique » dans le but « d’assurer la sécurité et le progrès social. Marqué par la 2de GM, l’Europe peine à se reconstruire. La France, l’Allemagne, l’Italie et le Benelux ont besoin de l’aide américaine pour accélérer la remise en marche de leurs économies. La création d’une union ouest-européenne est perçue comme un facteur décisif pour la reconstruction.

 - l’abandon de souveraineté. C’est un point essentiel de la politique de construction d’une communauté politique européenne. En effet, le modèle de développement européen a été entre 1918 et 1945 celui de « l’Etat-Nation » qui lie territoire, gouvernement et peuple. Chaque état exerce une autorité suprême sur son territoire. La mise en place d’une communauté européenne suppose que chaque pays accepte le transfert d’une partie de ses compétences à une organisation supranationale.

 - La création d’institutions européennes capables d’assurer la gestion des compétences transférées des Etats-Nations à la communauté. La première idée est donc de constitué une « assemblée européenne élue par les parlements des nations participantes ». Un certain nombre de parlementaires nationaux siégeraient donc ensemble dans un « parlement européen » compétent pour mettre en place les politiques communes.

On voit que le congrès de La Haye ouvre la voie à la construction européenne qui dans les années suivantes va connaître une accélération.

* 1. **Les 1ères étapes de la construction européenne.**

**Le plan Marshall et OECE.**

**Le Plan Marshall (*European Recovery Plan*)** tire son surnom du Gl Marshall, Secrétaire d’état du Président Truman qui persuade ce dernier de l’indispensable soutien que les EU doivent apporter aux Etats d’Europe pour leur reconstruction. L’objectif n’est pas qu’économique. Le but du plan est de réduire la pauvreté en Europe qui favorise la contestation communiste et menace donc certains états de passer sous contrôle soviétique. Les grèves en France de 1947, la guerre civile en Grèce et les tensions politiques en Italie entre communistes et partis non marxistes illustrent les vives tensions qui agitent l’Europe. En 1947, l’aide américaine est proposée à tous les états européens mais ceux situés dans la zone d’influence de l’URSS rejettent l’offre des EU. Approuvé par Truman en Mars 1948, le plan conduit à la mise en place, en Avril 1948, d’une Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE) à laquelle participe 16 états européens.



[Cf. Affiche OECE.](Affiche%20OECE%201948.jpg) **+ doc.5 et 6 p 337.**

La mise en place de l’OTAN (Organisation du Traité de l’Atlantique Nord) associant en Avril 1949, 5 états européens (F, RU, I, B, PB) aux EU et au Canada, dans le but de créer une alliance militaire défensive, témoigne de la nécessité ressentie par les européens de l’ouest d’accroître leur unité. Comme le montre la caricature allemande de Bob en 1950 (doc. 5 p 327), la construction européenne doit donc beaucoup au climat de Guerre froide qui incite les Etats ouest-européens à faire front ensemble contre le communisme. La suppression des barrières fait référence à la mise en place d’un marché commun d’abord limité au charbon et à l’acier mais qui conduira à la création de la CEE.

**Le conseil de l’Europe :**

**Le 5 Mai 1949, le traité de Londres** institue le **Conseil de l’Europe**, une organisation supranationale fondée sur le modèle de l’ONU et à rapprocher de son équivalent européen OEA. Le conseil de l’Europe se réunit pour la première fois à Strasbourg le 10 Août 1949. Lieu de discussion, les ministres des affaires étrangères s’y réunissent chaque année. La vocation du Conseil de l’Europe est de régler les contentieux entre les Etats et de garantir les Droits de l’Homme. Cependant, on ne peut pas considérer cette organisation comme une organisation très influente puisque ses compétences restent faibles.

**La déclaration Schuman : 9 Mai 1949 et la création de la CECA (Traité de Paris de 1951).**

**Doc. 1 p 338 :** « Père fondateur » de l’Europe, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères prononce le 9 mai 1949, une déclaration considérée comme le véritable point de départ de la construction européenne. Cette date est devenue la **journée de l’Europe**, ce qui témoigne de la portée symbolique de cette déclaration.

**Lecture/Analyse du texte :**

R. Schuman propose « de placer l’ensemble de la production franco-allemande de charbon et d’acier sous une haute autorité commune ». Cette décision doit être analysée sous un angle double :

 - Il s’agit d’un geste de rapprochement entre la France et la RFA (L’Allemagne de l’Ouest) en 1949 qui vient de retrouver son statut d’état après avoir été administrée pendant 3 ans par les alliés. La France traite l’Allemagne sur un pied d’égalité.

 - Il s’agit d’une démarche pacifique dans le but de rendre « toute guerre entre la France (…) non seulement impensable mais matériellement impossible ». En effet, le charbon et l’acier sont les deux matières premières essentielles pour la construction des armes. Ne disposant plus librement de ces deux ressources, gérer par une haut autorité supranationale, la France et l’Allemagne ne peuvent plus produire d’armes sans l’accord de leur(s) partenaire(s).

La déclaration Schuman conduit à la signature du **traité de Paris, le 18 avril 1951** instituant la **CECA**, la Communauté Européenne du Charbon et de l’Acier, à laquelle participent la France, l’Allemagne mais aussi l’Italie et les pays du Benelux.

**2 p 338 : Description / analyse de la caricature :**

**Schuman et Cie / Adenauer AG : « entreprises Schuman et Adenauer » portant les noms du Chancelier allemand et du Ministre des Affaires étrangèrs français**

1. **Développer des partenariats économiques. (1950-1951)**
	1. **L’impulsion décisive de R. Schuman. (déclaration Schuman)**

**La déclaration Schuman** : 9 Mai 1949 et la création de la CECA (Traité de Paris de 1951).

Doc. 1 p 338 : « Père fondateur » de l’Europe, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères prononce le 9 mai 1949, une déclaration considérée comme le véritable point de départ de la construction européenne. Cette date est devenue la journée de l’Europe, ce qui témoigne de la portée symbolique de cette déclaration.

Lecture/Analyse du texte :

R. Schuman propose « de placer l’ensemble de la production franco-allemande de charbon et d’acier sous une haute autorité commune ». Cette proposition témoigne des orientations françaises en matière de construction européenne :

 - Il s’agit d’un geste de rapprochement entre la France et la RFA (L’Allemagne de l’Ouest) en 1949 qui vient de retrouver son statut d’état après avoir été administrée pendant 3 ans par les alliés. La France traite l’Allemagne sur un pied d’égalité.

 - Il s’agit d’une démarche pacifique dans le but de rendre « toute guerre entre la France (…) non seulement impensable mais matériellement impossible ». En effet, le charbon et l’acier sont les deux matières premières essentielles pour la construction des armes. Ne disposant plus librement de ces deux ressources, gérer par une haut autorité supranationale, la France et l’Allemagne ne peuvent plus produire d’armes sans l’accord de leur(s) partenaire(s).

La déclaration Schuman conduit à la signature du traité de Paris, **le 18 avril 1951** instituant la CECA, la Communauté Européenne du Charbon et de l’Acier, à laquelle participent la France, l’Allemagne mais aussi l’Italie et les pays du Benelux.

 - la proposition de R. Schuman est proche de celle des « fonctionnalistes », terme qui désigne un courant politique pensant la construction européenne par une succession de petites réalisations. C’est une vision en rupture avec le courant traditionnel des « fédéralistes » qui souhaitent la création des « Etats-Unis d’Europe » par abandon de la souveraineté nationale au profit d’un gouvernement fédéral.

* 1. **La CECA, une expérience fondamentale.**

**2 p 338 : Description :**

**Titre : *le Pont de la Concorde*** : Référence au célèbre pont de Paris mais aussi au sens figuré, la construction d’un pont de la « réconciliation ».

**Fossé « Mistrust and Suspicion » et poutrelle métallique « Coal and steel plan » :** Le caricaturiste choisit de représenter les dissensions historiques entre Français et Allemands comme un fossé de « soupçon et de méfiance ».

**« Schuman et Cie** » / « **Adenauer AG** (AlktienGesellschaft : société anonyme)» : « Entreprises Schuman et Adenauer » portant les noms du Chancelier allemand Conrad Adenauer et du Ministre des Affaires étrangères français.

**L’analyse de la caricature :**

La caricature montre le point de vue de la presse britannique qui observe la création de la CECA. Elle est présentée comme un instrument de rapprochement entre Français et Allemands séparés par des dizaines d’années de défiance. La vision est juste puisque la CECA est un succès. La réussite de ce partenariat entre 1951 et 1957 montre qu’il est possible de mettre en place une communauté économique plus large entre les états d’Europe de l’Ouest.

1. **La transition vers une Europe politique**.
	1. **Des ambitions fédéralistes** **souvent contrariées** (CED, Communauté Politique Européenne)

Plusieurs projets européens connaissent des sorts différents entre 1951 et 1957.

Les plus importants sont la Communauté Européenne de Défense (CED). Son objectif est de mettre en place une force européenne de défense. Le projet s’appuie sur l’OTAN qui possède déjà un commandement unifié. Le traité qui doit donner naissance à la CED est préparé pendant 2 ans par les chancelleries des pays d’Europe de l’Ouest. Le texte final est proposé en 1952 aux états membres de la CECA. L’Assemblée nationale française adopté le principe de la participation à ce projet en mai 1952. Cependant, l’opposition est vive. Les communistes s’opposent à une alliance qui nuirait aux intérêts de Moscou, quant aux gaullistes et une partie de la Droite, elle craint un réarmement allemand même dans le cadre d’une coopération militaire internationale. Les débats sont vifs en France alors que le projet est ratifié par les 5 autres pays entre mai 1953 et avril 1954.

En Août 1954, l’Assemblée nationale repose définitivement la signature de ce traité.

La CED est un échec mais elle ne met pas un terme à la construction d’une Europe politique.

**La CPE : Communauté politique de l’Europe.**

La mise en place du conseil de l’Europe puis de la CECA conduit à la création d’Institutions de gouvernance européenne.

Le projet s’appuie sur un Parlement européen composé de parlementaires des 6 pays membres de la CECA et d’un conseil composé par les ministres des affaires étrangères. Sans pouvoir réel, ses institutions préfigurent l’organisation future de l’Union européenne.

Les premiers pas vers une Europe politique sont donc liés au rapprochement Franco-allemand mais aussi à la volonté des « pères de l’Europe », en particulier Jean Monnet et Robert Schuman côté français mais aussi C. Adenauer, A. de Gasperi, P-H Spaak, J-W Beyen de renforcer l’unité politique, économique et militaire de l’Europe de l’Ouest afin d’assurer son développement économique dans un esprit pacifique.

* 1. **Le traité de Rome, un 1er pas vers une Europe politique.**

**Le 25 Mars 1957**, les représentants des 6 pays de la CECA se retrouve à Rome pour signer un nouveau traité approfondissant le partenariat européen. **Le Traité de Rome** (qui entre en vigueur en janvier 1958) crée la **CEE,** **Communauté Economique Européenne**.

* **Les objectifs du traité :**

La CEE comme son nom l’indique a avant tout un but économique, la création d’un marché commun dans lequel les états membres échangent sans contrainte douanière (fin des taxes et simplification administrative).Le traité de Rome prévoit dans son préambule que les états partenaires sont « déterminés à établir les fondements d’une union sans cesse plus étroite » en « éliminant les barrières qui divisent l’Europe » ayant pour « but essentiel, l’amélioration des conditions de vie et d’emploi de leurs peuples » en sauvegardant « la paix et la liberté » et en appelant « les autres peuples de l’Europe (…) à s’associer à leur effort ».

Ces citations du traité montrent que pour ses fondateurs, la CEE est une étape vers une Europe fédérale. Elles témoignent de la volonté d’élargissement de la coopération à d’autres pays de l’Europe, La CEE créée à 6 doit donc s’étendre à de nouveaux états qui rempliraient les conditions d’adhésion (démocratie, convergence économique, abandon partielle de souveraineté nationale, contribution financière au budget européen…).

1. **De 1957 à 1992. Le difficile chemin vers l’Union Européenne.**
2. **Une nouvelle finalité pour la construction européenne ?**
	1. **La CEE, des expériences de politique communautaire.**

Les états fondateurs signataires du Traité de Rome souhaitent mettre en place une plus grande coopération qui donne naissance à des **politiques communes**. Les premières politiques communes mises en place sont celles de l’Energie atomique (Euratom) puis celles du Transport, du Commerce et de l’Agriculture.

Dans ces domaines, les états membres délèguent leur souveraineté aux institutions européennes qui deviennent seules compétentes dans un cadre supranational.

* 1. **L’organisation institutionnelle de la CEE.**
* **Les institutions.**

**La CEE** fonctionne grâce à 5 institutions.

- **La commission européenne** : sorte de gouvernement de l’Europe, chargée de préparer les lois et les projets. (Droit d’initiative exécutif)

- **Le conseil des Ministres** : qui jusqu’en 1979 dispose quasiment seul du pouvoir législatif. Les textes réglementaires préparés par la commission doivent être adoptés par ce conseil, à l’unanimité ou, à partir de 1958 prévoit la possibilité d’un vote à la majorité qualifiée des 2/3 (12 voix sur 17, chaque état recevant un nombre de voix proportionnel à sa population) puis à partir de janvier 1966, un vote à la majorité simple.

- **Le Parlement Européen** est, jusqu’en 1979, une assemblée purement consultative. A partir de cette date, les députés européens sont élus directement par les citoyens des états membres. Progressivement le Parlement va obtenir d’être associé à l’adoption des nouvelles **directives** ou des nouveaux **règlements** européens. C’est le principe de **codécision.**

- **La cour de justice**, instituée en 1952, devient compétente pour juger les différends entre les états et les conflits commerciaux. Elle assure l’application des traités.

**- Le Conseil économique et social** donne un avis consultatif sur les projets qui lui sont soumis.

Le traité prévoit aussi la mise en place **du FSE : Fonds social européen** et de **BEI : Banque Européenne d’Investissement**.

Par l’ampleur des changements qu’il instaure, le traité de Rome peut être perçu comme le premier pas vers une Europe politique et non uniquement économique.

1. **Les faibles avancées des années 1960-1970.**
	1. **L’Europe face aux intérêts des états. (de gaulle et l’Europe, Plan Fouchet),**

L’arrivée au pouvoir de de Gaulle en 1958 modifie profondément les rapports de force entre les états européens. En effet, si les fondateurs sont profondément fédéralistes et veulent aboutir à la création des « Etats-Unis d’Europe », de Gaulle est profondément souverainiste et n’envisage l’Europe que comme un partenariat entre pays souverains.

**Doc. 1-2 p 344 :** **Q1 : Mettez en évidence la conception gaulliste du partenariat européen.**

 **Q2 : Montrez l’organigramme décisionnel du Plan Fouchet est une mise en application de la conception gaulliste de l’Union politique européenne.**

De Gaulle se présente comme un partisan d’une Europe unie qu’il considère comme une « chose essentielle ». Cependant, sa vision de la coopération européenne est très différente de celle des fondateurs qui promouvaient une Europe fédérale. Pour de Gaulle, les traditions de l’Etat-Nation sont profondément ancrées dans la culture européenne. Les états doivent donc conserver toute leur souveraineté et rester maîtres des décisions européennes. L’Europe unie doit rester une Europe des Nations cherchant à résoudre « les problèmes qui leur sont communs ».

**En 1961,** après un travail préparatoire d’un an, le diplomate français Christian Fouchet propose une nouvelle organisation institutionnelle pour mettre en place une **Union Politique Européenne**. L’examen de l’organigramme montre que le modèle organisationnel prévu reprend les conceptions gaullistes de l’Europe.

Le plan prévoit la création d’un **Conseil européen des chefs d’Etat et de gouvernement** qui remplacerait le **Conseil des ministres** institué par le Traité de Rome. Le pouvoir de décision serait donc entièrement dans les mains des Etats représentés par leur dirigeant. De plus, toute nouvelle mesure doit être acceptée à l’unanimité. La **commission politique de l’Europe** n’est pas indépendante des états puisque ses membres sont des « hauts-fonctionnaires des ministères des Etats-membres ». Son siège passerait de Bruxelles à Paris. Ce transfert peut apparaître comme une subordination vis-à-vis de la France. Enfin**, l’Assemblée Parlementaire Européenne** est maintenue dans une fonction purement consultative.

Le plan Fouchet est donc une sorte de statu quo par rapport à la situation initiale de 1957. Il témoigne des réticences de la France gaullienne à abandonner une part de sa souveraineté au profit d’une commission européenne indépendante, capable d’imposer aux Etats des politiques communes. Le Plan Fouchet est rejeté par les partenaires d la France. La construction européenne connaît son premier coup d’arrêt.

**Doc.2 p 355 La crise de juillet 1965** illustre le refus français d’abandonner une part de la souveraineté nationale. Face à la volonté de la Commission de mettre en place le vote à la majorité qualifiée des 2/3 pour prendre des décisions, les représentants français refuse de siéger (« politique de la chaise vide »), la crise dure 6 mois et aboutit au **compromis de Bruxelles** du 30 janvier 1966 qui réaffirme l’obligation d’unanimité pour les décisions les plus importantes. Les Etats conservant un droit de véto pour l’adhésion de nouveau membre.

**Doc. 4 p 345.**

La France des années de Gaulle apparaît donc moins comme un partenaire que comme un frein à la construction européenne, Le Gl préférant les rapprochements bilatéraux comme en témoigne la signature du **Traité d’amitié franco-allemande** (dit Traité de l’Elysée) **de 1963.**

Par deux fois, en 1963 et en 1967, de Gaulle s’oppose à l’entrée dans la CEE du Royaume-Uni perçu comme trop proche des Etats-Unis d’Amérique.

* 1. **Les 1ers élargissements et les petits pas vers une Europe politique.** (1969-1981)(conférence de La Haye de 1969, le cas britannique)

Le départ de de Gaule du pouvoir en 1969 va de nouveau favoriser la construction européenne. **La conférence de La Haye de 1969** relance le projet **de Coopération Politique Européenne** par la mise en place de « déclaration commune » en matière de diplomatie lorsque les Etats-membres sont unanimes. Enfin, la France lève son véto sur l’entrée du R-U dans la CEE.

**P335 : En 1973**, 3 nouveaux Etats, le Danemark, la République d’Irlande et le R-U intègrent la CEE. La fin de la dictature des Colonels en Grèce permet à ce pays de devenir le 10e Etat-membre **en 1981.**

Le retournement de la conjoncture conduit les états de la CEE à envisager des réponses communes à leurs difficultés économiques. La création du **Conseil Européen des Chefs d’Etat et de Gouvernement** en **1974.** Deux autres réalisations marquent la fin des années 1970. En 1979, ont lieu les premières élections européennes qui permettent aux citoyens des Etats-membres de désigner par eux-mêmes leurs députés européens. Le taux de participation est supérieur à 60% dans les neuf pays membres ce qui témoigne d’un intérêt réel des citoyens pour la construction d’une Europe unie. Cependant, le sentiment européen est très inégal d’un pays à l’autre.

La mise en place de **l’ECU (acronyme anglais pour Unité de Compte Européenne)** en 1979 permet aux Etats d’avoir une comptabilité unifiée. Si l’ECU ne se substitue pas aux monnaies nationales, elle préfigure la création de l’Euro.

* 1. **Une adhésion populaire globalement faible (euroscepticisme, déficit démocratique).**

Si la CEE est un succès dans sa construction économique qui aboutit à la création d’un espace de libre-échange, le marché commun, elle peine à se transformer en une Europe politique. Les habitants de la CEE ne sont pas consultés et ne disposent pas de droits communs pouvant donner naissance à un sentiment d’appartenance à une citoyenneté européenne. Aucune élection directe ne permet de désigner les représentants européens avant 1979. Il existe donc durant les années 1957- 1979, un « déficit démocratique » qui ne favorise pas l’émergence du sentiment européen.

**Les années 1970** sont même marquées par l’accroissement de l’« **europessimisme »** voire **l’ « euroscepticisme »**  amplifié par les difficultés économiques. Le chômage de masse apparaît et la période de forte croissance des Trente Glorieuses semble désormais un passé révolu.

La mise en place **d’un baromètre européen** (Eurobaromètre) pour mesurer l’adhésion des citoyens au projet européen permet de mettre en évidence trois types de situation dans **les années 1970.**

 - **« les convaincus »** : Luxembourg, P-B, Italie dont l’opinion publique témoigne d’un fort sentiment européen (entre 70 et 80% d’adhésion) dans ces pays les « bonnes opinions » progressent entre 1970 et 1980.

 **- « les déçus » :** La population reste globalement favorable à la CEE mais les « bonnes opinions » ne progressent pas voire baisses comme en Allemagne. On peut également mettre dans cet ensemble, la France, La Belgique.

 **- « les europessimistes »** sont essentiellement les nouveaux membres. R-U, Danemark, Irlande, Grèce. La CEE ne recueille dans ces pays qu’entre 31 et 43% d’opinions positives. Les Danois et les Irlandais semblent très déçus par l’expérience européenne et « les bonnes opinions » perdent plus de 10 points (-24% en Irlande et – 26% au Danemark).

Dans ces 4 pays, le rejet de l’Europe varie de 18 à 30% (« Mauvaise chose »).

1. **La relance du projet européen dans les années 1980.**
	1. **La conférence de Fontainebleau de 1984.**

De nouveau, c’est un changement de gouvernement en France qui conduit à une relance du projet européen. La victoire de Mitterrand aux élections de 1981 permet à **l’Union de la Gauche** française d’exercer le pouvoir. Jacques Delors devient ministres de l’économie puis est choisi en 1985 pour exercer les fonctions de Président de la Commission Européenne. En tant que ministres puis comme principal représentant de la Communauté Européenne, il sera un de grands artisans de la relance du Projet européen.

En 1984, la conférence de Fontainebleau va marquer une étape essentielle de la construction d’une Europe politique. Les chefs d’Etat et de gouvernement s’engage dans un processus d’intégration qui débouche sur  un programme de renforcement des coopérations européennes

**En 1985,** la 1ère Convention de Schengen entre 5 pays frontaliers (All, France, Benelux) dont le but est la mise en place d’un espace de libre-circulation est ratifiée. La mise en application des accords de Schengen n’intervient qu’après 1990 mais surtout de façon quasi-générale en UE à partir de 1997, c’est un pas supplémentaire vers l’unification.

P 335 :**En 1986, Le Portugal et l’Espagne** rejoignent la CEE.

* 1. **L’acte unique de 1986. (L’impulsion de la Présidence Delors)**

En 1986, **L’acte unique européen** marque un tournant dans la construction de l4UEIl s’agit d’un agenda devant déboucher sur la réalisation d’une Union Européenne en 1992. L’Europe se donne donc 6 ans pour accomplir sa transition d’une Europe économique à une Europe Politique. Le processus doit aboutir à la création d’un **marché unique** qui prévoit non seulement la libre-circulation des personnes et des marchandises mais aussi la création d’une monnaie unique.

Le début des années 1980 est donc marqué par un double processus, **celui de l’élargissement et celui de l’approfondissement des politiques communes**.

1. **Espoir et échec de l’Union Européenne. (1989 à aujourd’hui)**
2. **Un nouveau contexte géopolitique. (effondrement soviétique, réunification allemande, aspiration des « démocraties nouvelles » d’Europe centrale et orientale).**
	1. **L’effondrement communiste en Europe.**

Le contexte géopolitique évolue très rapidement en Europe entre 1986 et 1991. L’effondrement des régimes communistes dans les Pays d’Europe centrale et orientale (PECO) entre juin et décembre 1989 puis de l’URSS en 1991 conduit à la naissance de « démocraties nouvelles » soucieuses d’indépendance vis-à-vis de la Russie et qui voient dans un rapprochement avec la CEE un gage de transition économique et politique.

**En 1990,** la Réunification allemande fait entrer de fait, l’ex-RDA dans la CEE. La réussite de cette intégration témoigne de la capacité de la Communauté Européenne à s’élargir aux pays de l’est qui signe des accords de partenariat avec l’Europe.

* 1. **Le traité de Maastricht et sa mise en place (1992-2002).**

**En 1992**, le Traité de Maastricht est élaboré puis soumis à la ratification des 12 Etats-Membres. C’est l’acte de naissance de l’UNION EUROPEENNE (UE) qui se substitue à la Communauté Européenne.

Les 12 Etats-membres ratifient le Traité mais la difficulté d’obtenir un consensus est visible :

 - Le Danemark et le R-U obtiennent des concessions leur permettant de n’adhérer qu’à une partie de l’Accord. Ainsi, ces deux pays refusent de mettre en place la monnaie unique prévue par le Traité et le RU maintient le contrôle de ces frontières alors que le projet prévoit la création d’un espace unique de libre-circulation.

 - En France, le référendum d’adhésion est vivement combattu par des partis opposés à l’intégration européenne. Du Front Nationale à l’Extrême-Gauche, le rejet est fort. **En Septembre 1992**, le « OUI » ne remporte que 51% des voix témoignant d’une forte minorité d’opposants au projet européen.

Durant les dix années suivantes, l’Union Européenne prépare la transition vers la monnaie unique en 2 étapes (1999-2002), réorganise les institutions par l’adoption des traités d’Amsterdam (1997) et de Nice (2001) et intègre 3 nouveaux Etats (Finlande, Suède, Autriche). Enfin de nombreuses politiques communes sont mises en place :

 - La PESC : Politique étrangère de Sécurité Commune,

 - La Coopération Policière et Judiciaire (Europol, mesure facilitant l’extradition et les poursuites dans les pays de l’UE)

 - **doc.2 p 349 :** Création d’une Citoyenneté Européenne, conduisant à l’adoption d’un passeport commun, d’une protection consulaire et la participation des citoyens de l’UE aux élections municipales et européennes dans leur pays de résidence.

La décennie 1992-2002 apparaît donc comme une période de rapide progrès de la construction européenne qui n’est plus une simple communauté à vocation économique mais une union à vocation politique.

* 1. **L’UE entre élargissement et approfondissement. (2002-2007)** (Intégration des PECO, Politiques communes, Réforme des Institutions et l’échec de la Constitution Européenne)

L’UE est parvenue à créer une coopération supranationale dans de nombreux domaines, cependant elle reste une communauté d’Etats Indépendants.

**L’élargissement européen**

Dans les années 2002-2007, la question de l’avenir de l’Europe va diviser les gouvernements et les peuples d’Europe.

**P335**: Entre 2004 et 2007, l’Union Européenne passe de 15 à 27. Elle doit donc faire face à un double défi :

 - Celui du nombre, qui modifie les modalités de prise de décision rendant quasiment impossible la règle d’adoption à l’unanimité des décisions européennes.

 - celui du déplacement du centre de gravité de l’UE de l’ouest vers l’est. Jusqu’en 2004, l’UE apparaît comme la construction d’une Europe occidentale ayant un passé et des valeurs communes. L’entrée des PECO dans l’UE modifie la nature « culturelle » de l’UE, la rendant plus multiples par le nombre de langues, la variété des groupes religieux, les différences de modèle démocratique et économique...

La question de l’élargissement a donc posé la question de la nature et de la finalité de l’UE. Une partie de la réponse est à trouver dans le « pacifisme européen ». Accueillir de nouveaux membres a permis de limiter les risques de conflits en se dotant d’un avenir commun.

**L’approfondissement des politiques communes et l’échec du projet de Constitution Européenne.**

La volonté de mettre en place une Europe politique plus approfondie se heurte aux réticences des Etats et des populations. L’échec de la mise en place d’une Constitution européenne a marqué un coup de frein à l’approfondissement des politiques communes.

**Doc. 2 p 357 :** le projet de Constitution européenne visait à définir à la fois l’organisation des pouvoirs et les droits attachés à la citoyenneté européenne.

Soumis au référendum en France et au Pays-Bas, le projet est massivement rejeté par 55% et 62% des électeurs. Les peuples ont donné le sentiment de vouloir une pose dans la construction d’une Europe politique.

Deux critiques apparaissent :

 - celle des souverainistes de droite qui accusent l’UE d’être responsable des difficultés économiques et sociales des Etats (« c’est la faute de l’Euro…). Ils souhaitent diminuer les politiques communes et permette aux Etats de retrouver leur souveraineté dans le domaine monétaire ou celui du contrôle des frontières. Ils prônent donc un retour au national.

 - celle de la gauche populiste qui considère que l’UE se construit sur le dos des travailleurs au profit des entreprises. L’Europe serait trop libérale et nuirait donc aux intérêts des citoyens. Ils prônent une autre Europe sans vraiment dire laquelle.

Ces deux courants se retrouvent dans presque tous les pays d’Europe.

En 2006, pour palier l’échec de la Constitution Européenne, le « Traité simplifié » de Lisbonne a permis de modifier les institutions européennes :

 - Création d’un Haut représentant de l’UE aux affaires étrangères et d’un Président du Conseil européen

 - Mise en place de nouvelles règles d’adoption des textes européens (double majorité au Conseil) donnant au Parlement Européen un pouvoir de codécision en association avec le conseil européen des ministres.

 - le droit d’initiative citoyenne permettant aux citoyens européens de présenter une pétition et conduisant la commission européenne à étudier une proposition législative.

1. **Quel avenir pour l’Europe ? (2007 à aujourd’hui)**
	1. **Le défi de la mondialisation. (Crises des dettes et la question monétaire, la perte de vitesse de l’UE)**

**Depuis 2008,** l’UE européenne est confrontée à un problème de surendettement de certains Etats-membres. Les « PIGS » mais aussi l’Italie et la France ne parviennent que difficilement à maîtriser leurs dépenses publiques et ne respectent pas les « critères de Maastricht » (3% de déficit public annuel maximum et taux d’endettement inférieur à 60 % du PIB) qui imposaient aux Etats des règles communes de stabilité budgétaire pour garantir une convergence économique. Le défi de l’UE est donc de prouver qu’elle peut être un atout pour les Etats-membres dans un contexte de concurrence mondiale.

* 1. **Une Europe des peuples. (Etude p348-349)**

Depuis 1992, l’UE a institué une citoyenneté européenne mais n’est pas parvenue créer une Europe des peuples.

**Doc. 3 p 349.**

**Le taux de participations aux élections européennes** n’a cessé de baisser entre 1979 et aujourd’hui passant de 62 à moins de 42% en 2014. Le nombre de députés européens élus sur des listes « anti-européennes » est passé de quelques dizaines en 1994 à plus de 170 aujourd’hui.

**Doc 6 p 349** : L’UE ne parvient pas à créer un attachement citoyen à son projet. Le déficit démocratique est réel, il contribue à faire apparaître les responsables européens comme des « technocrates » et non des hommes politiques responsables devant leurs citoyens.

* 1. **Faire face aux risques de recomposition européenne**.

L’Europe politique peut retrouver de la légitimité dans un contexte de « recomposition européenne ». La crise yougoslave des années 1990 puis la crise géorgienne de 2007-2008 mais surtout la décomposition de l’Ukraine menacée par la volonté russe de créer une « nouvelle Russie » donne à l’UE une chance d’apparaître de nouveau comme un rempart aux risques de guerre et de crises politiques en Europe.

La crise ukrainienne légitime la volonté des Européens d’intégrer les PECO dans l’UE. La signature d’un accord de partenariat Ukraine-UE qui a provoqué la crise de 2014 peut être aujourd’hui un élément de sortie de crise.

**CC° :** Le projet Européen a connu des phases de construction puis de blocage mais a toujours su faire face aux nombreuses crises politiques et économiques. Cependant, les dangers d’une désintégration européenne sont réels. On constate que la construction européenne n’a pas débouché sur la création d’un peuple européen. On peut donc douter de la capacité du projet européen de parvenir à vaincre l’euroscepticisme et modifier la culture politique européenne centrée sur la conception de la souveraineté des Etats-Nations.